



VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. SPF SPSCAE/DG2/

DATE 22/03/11

ANNEXE(S) /

CONTACT

TÉL. 0800/14 689

FAX :/

E-MAIL nuclear@health.fgov.be

OBJET information pour les personnes revenant du Japon

Cher Docteur,
Madame, Monsieur,

Suite aux incidents nucléaires qui se déroulent au Japon, vous êtes peut-être confronté à des patients inquiets, qui désirent se protéger et risquent de prendre des mesures inefficaces. Nos autorités suivent de près la situation. Il n'y a actuellement pas de menace pour notre pays et aucune action spécifique de protection n'est recommandée à la population belge.

Il est cependant possible que certains de vos patients rentrent du Japon ces jours-ci et vous expriment leur inquiétude.

Jusqu'à présent, aucune contamination importante n'a été constatée, même auprès des personnes qui se trouvaient depuis plusieurs jours dans un rayon de 80 km autour des centrales japonaises. Si vous estimez cependant que votre patient doit être contrôlé, ou si celui-ci en exprime la volonté, il peut être examiné gratuitement à l'hôpital militaire de Neder-over-Heembeek, par des experts de l'Agence fédérale pour le contrôle nucléaire et du Centre d'étude pour l'énergie nucléaire. Pour fixer un rendez-vous, votre patient peut appeler le 0800/14 689. Des premiers conseils lui seront déjà dispensés via ce numéro de téléphone.

Pour rappel, une campagne nationale d'information de la population sur le risque nucléaire a été lancée le 14 mars. Elle n'a aucun lien direct avec la situation au Japon. Il en va de même pour la distribution de nouveaux comprimés d'iode stable dans notre pays.

Ces comprimés d'iode stable ne peuvent en aucun cas être prescrits ni vendus. Seuls les habitants et collectivités autour des sites nucléaires peuvent retirer des comprimés chez le pharmacien. Au delà de ces zones, il n'est pas nécessaire pour les citoyens d'avoir des comprimés de manière préventive. Les autorités disposent de réserves qui peuvent être distribuées en cas de situation d'urgence.



Toutes les informations concernant les incidents nucléaires au Japon sont disponibles sur le site Internet de l'Agence fédérale de Contrôle Nucléaire <http://www.fanc.fgov.be/fr/>.

La campagne d'information sur les risques nucléaires est visible sur le site <http://www.risquenucleaire.be>.

Si des questions subsistent, n'hésitez pas à les envoyer à l'adresse destinée spécialement aux professionnels de santé : nuclear@health.fgov.be.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Docteur, l'expression de ma considération distinguée.

Michel Van Hoegaerden

Directeur-général
Soins de Santé primaires et Gestion de Crise